

Chapitre 4 : Les difficultés de la monarchie sous Louis XVI

III/ La convocation des états généraux

Document 1 : Un cahier du tiers état

1. (...) que nul impôt, ne puisse être établi sans le consentement des Etats généraux assemblés (...);
4. Les mêmes députés solliciteront l'abolition entière de tous les privilèges des nobles, ecclésiastiques et gens en place ;
5. L'abolition de la gabelle¹, (...) également l'abolition à l'entier des tailles, capitations, vingtièmes² (...);
6. Que pour remplacer ces impôts et droits, il soit établi par les Etats généraux une capitation personnelle, une taxe foncière et une d'exploitation, lesquels impôts frapperont indistinctement et sans aucun privilège ni immunité sur tous les citoyens des trois ordres (...);
15. Que les emplois civils, militaires, ecclésiastiques soient possédés indistinctement de manière que la noblesse n'ait pas de préférence et le tiers état plus d'exclusion (...);
17. Que lors de l'assemblée des Etats généraux, les suffrages soient pris par tête plutôt que par ordre (...).

Extrait d'un cahier de doléance du tiers état du village de La Chapelle-Craonnaise (près de Tours)

1. Impôts sur le sel

2. Impôts royaux payés par le tiers état

Document 2 : Un cahier de la noblesse

Art. 5. La conservation des exemptions¹ personnelles et des distinctions dont la noblesse a joui de tous temps sont des attributs qui la distinguent essentiellement et qui ne pourraient être attaqués et détruits qu'en opérant la confusion des ordres. La noblesse d'Amont demande donc que l'ordre dont elle fait partie soit maintenu dans toutes ses prérogatives² personnelles.

La noblesse n'entend en aucune manière se dépouiller des droits seigneuriaux honorifiques et utiles tels que justice, chasse, pêche, (...), corvée (...), taille, dîmes, et autres quels qu'ils soient.

Extrait d'un cahier de doléance de la noblesse d'Amont (près de Vesoul)

1. Dispenses. Ici, celles de payer des impôts.

2. Avantages, privilèges.

Document 3 : Un cahier du clergé**Chapitre 1. De la Constitution de l'Etat**

1. Qu'il plaise à Sa Majesté d'honorer d'un regard de bienveillance la protestation solennelle que fait le clergé de vouloir que la monarchie soit telle qu'elle a toujours été reconnue, c'est-à-dire composée, sous le monarque, de l'ordre du clergé, de l'ordre de la noblesse et de l'ordre du tiers état ; (...) que le Roi est le seul souverain et législateur du royaume (...).

Chapitre 3. Des finances et des impôts

6. Fidèles à conserver les marques de considération qui lui ont été transmises, le clergé portera volontiers les mêmes charges que le peuple (...). Ainsi, il se soumettra à la corvée, au logement des gens de guerre et autres assujettissements¹ (...).

Extraits d'un cahier de doléance du clergé de Montargis

1. Servitudes, soumissions.

1) **Document 1.** Classe les revendications du tiers état dans le tableau ci-dessous

Réforme politique	Réforme financière	Réforme de la société
-	-	-
-	-	-

2) **Documents 1 et 2.** Quelles revendications du tiers état la noblesse refuse-t-elle absolument ?

3) **Documents 1 et 3.** Le roi et la monarchie sont-ils remis en cause ?

4) **Documents 1 et 3.** Quelle doléance du tiers état le clergé est-il prêt à accepter ?

